

Juin 2018

PALESTINE INFO



Gaza : Grande marche de retour • Nouvelles alliances à droite • Définition de l'antisémitisme • Critique des médias • Etude sur l'apartheid israélienne • Boycott culturel et sportif

Editorial

Notre idée était de produire un numéro de Palestine Info avec des analyses et des commentaires sur l'évolution préoccupante en Israël. Les partis au gouvernement qui articulent de plus en plus ouvertement leurs intentions d'annexion, le rapprochement avec les gouvernements populistes de droite en Europe et l'administration Trump, les attaques contre les défenseurs/défenseuses des droits humains, la pression croissante subie par les mouvements progressistes de la société civile – tout ceci nous semble matière à réflexion. Mais les événements de ces dernières semaines sont venus bousculer notre planning. Ils se reflètent dans des images et deux articles que nous publions à propos des mobilisations dans la bande de Gaza.

Depuis le 30 mars, des dizaines de milliers de Palestinien·ne·s participent à la «Grande marche du retour» le long de la barrière de séparation entre la bande de Gaza et Israël. Leur revendication: la réalisation de leur droit au retour et une vie dans la dignité et la liberté. Or l'armée israélienne attaque les manifestant·e·s avec une violence meurtrière. A ce jour, plus d'une centaine de personnes ont été tuées, et 10 000 blessées, en partie grièvement. Dans son article, Haidar Eid, de Gaza, explique pourquoi il participe, avec ses étudiant·e·s, à la marche du retour, soulignant que ce n'est pas à cause du Hamas.

Tout en dénonçant la situation humanitaire dans la bande de Gaza, les protestations visent en premier lieu à articuler des revendications et des objectifs politiques. Dans cette situation extrêmement précaire, seule une solution garantissant la liberté et l'égalité de traitement paraît envisageable. C'est pourquoi Gregory Shu-

pak démontre dans sa contribution qu'il n'est pas pertinent de décrire la bande de Gaza uniquement sur le mode de l'aide d'urgence et des problèmes humanitaires.

L'article sur les réseaux de droite dévoile comment ceux-ci relient le gouvernement israélien actuel et les partis et politicien·ne·s en Europe. Au vu de cette coopération internationale de la droite dure, il apparaît que l'accusation fréquemment avancée d'antisémitisme ne vise pas l'antisémitisme tel qu'il existe réellement, puisque certains alliés d'Israël relèvent clairement de cette idéologie. L'accusation d'antisémitisme sert d'abord à discréditer les positions critiques envers la politique israélienne. La définition officielle du terme d'antisémitisme joue un rôle non négligeable en la matière, comme le montre un article. Les médias suisses reproduisent les accusations d'antisémitisme sans réflexion critique, participant ainsi à la campagne de diffamation. C'est ce qui ressort de notre analyse des réactions aux plaintes adressées aux médias par BDS Suisse au cours des derniers mois.

Nous revenons également sur la visite de la politologue Virginia Tilly à Genève, en avril dernier. Elle est co-auteure d'un rapport établi à l'attention des Nations Unies, qui constate qu'Israël impose un régime d'apartheid à l'ensemble de la population palestinienne. L'article de Florian RoCHAT montre comment cette analyse d'Israël en tant qu'État pratiquant l'apartheid élargit le débat, et ouvre de nouveaux espaces d'action en vue d'un changement.

En dehors de ses rapprochements avec le parti allemand «Alternative für Deutschland» et les autres déclinaisons européennes du popu-

lisme de droite, le gouvernement israélien mise sur des événements majeurs pour se montrer sous un jour favorable et obtenir un soutien à l'étranger. Ce type d'opération peut toutefois échouer de manière spectaculaire: ainsi l'annulation du match amical de l'équipe de foot israélienne avec l'équipe argentine est un grand succès pour le mouvement BDS. Cet événement est repris dans le résumé que nous publions sur la campagne BDS, avec plusieurs concerts annulés et des prises de positions critiques de la part d'acteurs/actrices de la scène culturelle au cours des dernières semaines.

En vous invitant à participer à la résistance, la rédaction vous souhaite bonne lecture!

Soixante-dix ans de chansons pour la Palestine

Si la chanson est reconnue depuis longtemps comme un écho des opinions populaires, voire comme un instrument de ralliement derrière une cause, dans le cas de la Palestine elle joue un rôle supplémentaire. Ce n'est pas un mystère: l'entreprise de colonisation du territoire palestinien s'est très tôt accompagnée d'une colonisation culturelle qui a entravé, menacé de disparition, voire totalement nié la culture palestinienne. Dans un tel contexte, les chansons palestiniennes, ou même celles qui «parlent de Palestine», en plus de participer à la lutte proprement dite, constituent en elles-mêmes des actes de résistance, des «preuves de vie», des preuves de créativité d'une population qui ne se laisse pas détruire. C'est cette histoire qui est exploré dans un article sur www.contretemps.eu/chansons-palestine/

Liste d'environ 180 chansons sur la Palestine de 30 pays différents : bit.ly/2ttlYQn

Couverture: Des bateaux de Gaza tentent de percer le blocus maritime israélien et d'amener des blessés à Chypre. Voir International Freedom Flotilla Coalition (IFFC), <https://ifp.freedomflotilla.org/about-just-future-palestine>. Les photos de ce numéro, sauf indication contraire, sont des impressions de la "Grande marche du retour" dans la bande de Gaza.

Protestations dans la bande de Gaza

Deux contributions de Gaza sur les manifestations actuelles de la société civile et leur dimension politique.



dant des siècles à venir!» Ce jour-là, j'ai écrit cette phrase sur ma page Facebook juste avant de quitter mon domicile pour aller rejoindre la Marche, accompagné de trois amis – un universitaire, un commerçant et un activiste.

Nous étions des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, de familles à défilier, issus de tous les horizons. Et ces milliers de personnes qui marchaient, sans armes, en direction de la barrière pour demander leur droit au retour, ont inquiété Israël, raison pour laquelle le gouvernement a donné des instructions aux soldats de tirer sur des civils essayant de «faire intrusion».

C'est ainsi qu'a débuté la fusillade ce matin-là, dès 9 heures. J'ai vu des femmes, des enfants, des handicapés, des jeunes et des vieux se faire tuer, même sans avoir cherché à «faire intrusion». Un jeune homme, qu'une balle a atteint dans le ventre, n'est pas arrivé à temps à l'hôpital. Je n'oublierai jamais son visage. Une jeune femme au visage recouvert d'un keffieh palestinien, blessée au cou, a quant à elle survécu. Bilan de la journée: 60 personnes tuées, et plus de 2700 blessés. [...]

Et j'ai appris le martyre de mon ami Ahmed al-Udini, qui laisse derrière lui une fille de 3 ans. Militant de gauche, il avait rejoint, après la fin de ses études, le groupe BDS à Gaza, travaillant comme animateur à la station de radio Al-Shaab. Il ne représentait aucunement une «menace terroriste» comme voudrait le faire croire Israël.

A l'heure où nous nous apprêtons à l'enterrer, lui et les autres victimes, nous savons que nous avons été abandonnés. La triste réalité est que nous sommes un peuple isolé, assiégé, et indésirable même parmi ceux qui sont censés être nos frères.

Depuis maintenant six semaines, nous subissons les assauts de l'une des armées les plus puissantes du

Voici pourquoi j'ai défilé le 14 mai à Gaza près de la barrière israélienne.

Haidar Eid

Non, ce n'est pas parce que «le Hamas m'a poussé à le faire».

Dès le premier jour, le 30 mars, à Gaza, j'ai participé, deux ou trois fois par semaine, à la Grande marche du retour. J'avais ainsi l'impression de me rapprocher de Zarnouqa, mon village situé à proximité d'al-Ramla, de ce qui était autrefois une ville palestinienne. La région a fait l'objet, en 1948, d'un nettoyage ethnique à l'initiative des milices israéliennes, qui ont ainsi expulsé des dizaines de milliers de Palestiniens, dont mes parents.

La Grande marche du retour est le premier pas de notre long cheminement vers la liberté afin que cette injustice commise en 1948 soit réparée.

Nous défilons pour trois raisons. En premier lieu, nous voulons l'application de la Résolution 194 de l'ONU, qui requiert le retour de tous les réfugiés palestiniens sur leurs terres. En second lieu, nous voulons la levée du siège génocidaire imposé à Gaza par l'Etat d'apartheid qu'est Israël. Enfin, nous rejetons la décision

prise par les Etats-Unis de transférer leur ambassade dans la ville occupée de Jérusalem.

Nous, les manifestants, sommes issus de toutes les strates de la société civile palestinienne et de toute la palette des organisations politiques. Et, contrairement à ce que la hasbara (propagande) sioniste pourrait vous faire croire, ce n'est pas le Hamas qui nous a «poussés» à défilier.

Le Comité national de la marche est composé de représentants de toutes les organisations politiques palestiniennes, y compris le Fatah, le Front populaire de libération de la Palestine, le Front démocratique pour la libération de la Palestine, et l'Initiative nationale palestinienne, entre autres.

Le 14 mai, je défilais, parmi les dizaines de milliers de Gazaouiens qui ont décidé de se rendre à la barrière orientale bordée de tireurs d'élite israéliens. «Aujourd'hui sera un grand jour dans l'histoire de la Palestine! Une journée dont tous et toutes les Palestiniens se souviendront pen-

monde, qui possède des centaines de têtes nucléaires, plus de 150 000 soldats en service actif, des chars d'assaut Merkava, des avions à réaction F-16, des hélicoptères, des canons et des drones.

Lorsqu'il n'est pas occupé à nous tirer dessus ou à nous bombarder, Israël concentre tous ses efforts pour faire en sorte que, assiégés à Gaza, nous vivions dans des conditions inhumaines. Nous n'avons de l'électricité que pendant quatre heures par jour, 95 pour cent de l'eau à notre disposition n'est pas potable et nos malades graves dépérissent pendant qu'ils attendent, des mois durant, un permis pour se faire soigner en Cisjordanie.

Alors que nos hôpitaux, déjà mis à mal par le siège, luttent pour faire face à la vague de 12 000 blessés qui affluent depuis le 30 mars, certains régimes arabes, ainsi que l'UE complice, ne font absolument rien si ce n'est émettre sporadiquement quelques timides déclarations. En réalité, ils ont laissé tomber les Palestiniens depuis des années, et à ce jour, les attitudes officielles internationales ne font montre que d'un mélange de lâcheté et d'hypocrisie.

Ni la communauté internationale, ni l'ONU, ni l'UE ni les leaders arabes n'ont réagi face aux atrocités commises par Israël et son régime d'apartheid. Au lieu de cela, ils nous demandent, à nous les Gazaouiens, de rester calmes dans ce qui est le plus grand camp de concentration en plein air du monde, pour ne pas incommoder les occupants israéliens.

Nous sommes appelés à nous conduire comme «des Palestiniens domestiques», à l'instar des esclaves domestiques qui devaient se montrer reconnaissants envers leurs maîtres blancs et se satisfaire des reliefs de leurs repas. Nous sommes censés accepter notre mort à petit feu sans opposer de résistance, en acceptant l'idée que, si nous nous faisons tuer, c'est parce que nous l'avons bien cherché.

Au moment où nous enterrons nos morts, nous savons que nous n'avons qu'un seul choix viable, un choix qui ne consiste pas à attendre

les réunions du CSNU, de l'UE ou de la Ligue arabe.

Ce choix, c'est le «pouvoir du peuple», la seule force capable de faire face à l'occupation militaire israélienne. Nous avons choisi de lutter pour la dignité, de tourner le dos à des années d'aveuglement qui ont présenté l'esclavage sous l'occupant comme un fait accompli.

Le résultat de cette décision prise par la société civile palestinienne et toutes les forces politiques est la Grande Marche de retour. Notre seule issue est de suivre la même voie que la lutte en Afrique du Sud, qui s'est concentrée sur la mobilisation des masses sur place au lieu de solliciter les gouvernements du monde entier pour ne rencontrer que l'indifférence.

Comment les Sud-africain·e·s

pouvaient-ils espérer obtenir de l'aide de Margaret Thatcher, de Ronald Reagan et consorts? Il appartenait aux Sud-africain·e·s ordinaires et aux citoyen·ne·s du monde de s'élever contre les crimes commis par le monstrueux régime d'apartheid et d'y opposer une résistance.

Nous, Palestiniens nous avons un atout dans cette lutte inégale, et c'est ce que le regretté Edward Saïd appelait «la grandeur morale». Au bout du compte, notre victoire sera le résultat inévitable de notre fermeté qui n'a pas faibli malgré le sentiment d'avoir été délaissés.

Source: www.aljazeera.com/indepth/opinion/profile/haidar-eid.html

Haidar Eid est écrivain, et auteur de nombreux articles sur la situation en Palestine.

A Gaza, il ne s'agit pas d'une crise humanitaire mais d'un problème colonial

Gregory Shupak

Ce qui se passe à Gaza est une calamité politique qui requiert une solution politique: la libération des Palestiniens.



On décrit souvent les conditions de vie à Gaza dans la langue neutre de l'humanitarisme et de la pauvreté. Un document émis le 6 février par le Bureau de l'ONU pour la Coordination des Affaires Humanitaires fait remarquer: «Le carburant de secours pour les installations vitales à Gaza

sera épuisé dans les dix prochains jours». [...] Le document décrit cette situation comme «une catastrophe humanitaire induite par la crise de l'énergie» sans fournir une seule information sur les causes ou la responsabilité de cette crise.

Un langage dépolitisé

Un rapport de l'Unicef sur la pauvreté à Gaza indique que «les conditions économiques» se sont détériorées dans la Bande et que «40 % des familles palestiniennes de la bande de Gaza vivent sous le seuil de pauvreté et que 70 % dépendent d'une forme ou d'une autre d'aide extérieure». A aucun moment cet article ne mentionne Israël ou les Etats-Unis ou leurs partenaires. Les perspectives économiques pour la Palestine données en octobre 2017 par la Banque mondiale indiquent que le chômage à Gaza est de 44 % et qu'il s'élève à 60 % pour les personnes âgées de 15 à 29 ans. Ce document aussi se refuse à mentionner Israël ou ses alliés et ne fait que vaguement référence aux «contraintes incessantes sur la compétitivité économique» sans donner aucune indication sur ce que sont ces contraintes, qui les a mises en place, ou pourquoi.

Il est trompeur de caractériser les énormes défis auxquels font face les résident·e·s de Gaza en utilisant, uniquement ou principalement, le langage dépolitisé de l'humanitarisme et de la pauvreté. Cela laisse entendre qu'ils seraient survenus naturellement, occultant ainsi le fait qu'ils sont le résultat d'une politique délibérée de la part de Etats-Unis/Israël/AP/Egypte.

Israël occupe la bande de Gaza et, selon le droit international, les puissances occupantes sont responsables du bien-être de la population dans le territoire qu'elles occupent. [...] Puisque Israël contrôle ce qui entre et sort comme marchandises, il «influence presque tous les aspects de l'économie de Gaza et du marché du travail». Comme il est «pour ainsi dire l'unique source de tous les produits et marchandises qui entrent à Gaza», il a aussi «une influence cruciale sur le coût de la vie dans la bande».

Les crimes d'Israël

En attendant, les restrictions israéliennes sur les exportations de Gaza laissent ce territoire «isolé et sans réelle opportunité de développe-

ment économique». Israël a mené trois attaques militaires majeures contre Gaza en moins de dix ans, en tuant des milliers de Palestinien·ne·s.

Par ailleurs, comme le fait remarquer l'organisation de défense des droits humains Al Haq, Israël a créé autour de Gaza une «zone tampon» qui a réduit l'étendue de terre disponible pour l'agriculture; Israël a également restreint par la force l'accès des Palestinien·ne·s à la mer: «A Gaza, environ 17 % de la terre a été désignée comme zone d'accès restreint, rendant plus de la moitié des terres agricoles et 85 % de l'espace maritime inaccessibles. Etant donné que la pêche et l'agriculture sont les principaux piliers de l'économie palestinienne, le blocus a eu un effet dévastateur sur la vie dans la bande de Gaza.» [...]

Israël n'agit pas seul. Les Etats-Unis continuent de fournir à Israël les moyens nécessaires pour assiéger Gaza – et pour accomplir tous les autres crimes contre les Palestinien·ne·s et les pays voisins – sous forme d'aide militaire et de protection politique. Le gouvernement égyptien, bénéficiaire d'une généreuse aide militaire et opposé au gouvernement du Hamas au pouvoir à Gaza, a – à de rares et brèves exceptions près – renforcé le blocus de son passage vers Gaza. L'été dernier, l'Autorité Palestinienne qui, à maints égards, fonctionne comme mandataire américano-israélien, a baissé les salaires payés à ses fonctionnaires à Gaza et a fait pression – avec succès – pour qu'Israël coupe l'électricité dans la bande afin d'affaiblir ses rivaux du Hamas. [...]

Comme le rapporte le journaliste palestino-américain Ali Abunimah, en janvier, les Etats-Unis ont décidé de retenir plus de la moitié de leur contribution mensuelle de 125 millions de dollars à l'Office de Secours et de Travaux de l'ONU (UNRWA), sapant ainsi ses possibilités de fournir «les services basiques de santé, d'éducation et d'urgence humanitaire aux cinq millions de réfugié·e·s palestinien·ne·s» et provoquant, selon son porte-parole, «la pire crise fi-

nancière de l'histoire de l'UNRWA».

La bande de Gaza n'a donc pas un problème humanitaire. Elle a un problème politique. Un problème d'impérialisme. Un problème colonial.

Les fausses solutions

Décrire les difficultés auxquelles font face les résidents de Gaza principalement en termes d'humanitarisme et de pauvreté laisse entendre que ces problèmes pourraient et devraient être résolus grâce à l'aide internationale et aux ONG plutôt que par une solution politique de la question de la Palestine qui conduirait à la liberté des Palestinien·ne·s.

Selon Tariq Da'na, les Palestinien·ne·s ont été entraîné·e·s de force dans une situation de dépendance institutionnalisée par rapport à une «industrie de l'aide» mondiale parce que l'aide arrive assortie de conditions.

Celles-ci écrit-il, ont dramatiquement rétréci l'espace politique des Palestinien·ne·s en exigeant qu'ils adhèrent au «processus de paix», nom erroné utilisé pour désigner les relations entre Palestinien·ne·s et Israélien·ne·s depuis les Accords d'Oslo de 1993. Au cours de ce processus, Israël a plus que doublé le nombre de ses colons illégaux en Cisjordanie, y compris à Jérusalem Est, réduit Gaza à son état actuel, tué des milliers de Palestinien·ne·s, sans que l'autodétermination des Palestinien·ne·s ne se soit rapprochée de sa réalisation.

Comme le souligne le journaliste Max Ajl, quelque soit le fort degré de sympathie des équipes des ONG à Gaza par rapport aux Palestinien·ne·s, le mandat de ce genre d'institutions «ne va pas jusqu'à traiter la cause profonde du siège» et leur tâche «consiste au mieux à geler la situation en temps utile... pour garder en vie les Palestinien·ne·s de la bande».

Ce qui arrive à Gaza est une calamité politique qui exige une solution politique: la libération des Palestinien·ne·s.

Greg Shupak, auteur et professeur d'Etudes Médiatiques à l'université de Guelph-Humber.

Qui se ressemble s'assemble

Hanspeter Gysin

Historiquement, les animosités à l'encontre des juifs/juives sont ancrées dans les idéologies de droite, lesquelles ont toujours exploité les ressentiments contre les minorités pour faire de l'agitation et monter des personnes d'origines ou d'identités différentes les unes contre les autres. Cependant, les relations des droites politiques et de leurs extrêmes avec Israël et réciproquement ont vu certains de leurs paramètres changer au cours des dernières décennies.

Le 3 octobre 1996, des avocats américains avaient exigé de la Suisse, au nom du Congrès mondial juif, 20 milliards de dollars à titre de compensation des avoirs des victimes de l'Holocauste. A l'issue d'une longue querelle juridique ils avaient obtenu plus de deux milliards de francs (à 1,25 \$) des banques suisses¹. A cette occasion les critiques à l'égard de cet accord – provenant notamment de l'UDC de Christoph Blocher – ont été taxés avec véhémence d'antisémitisme de droite par des associations juives et par l'Etat d'Israël.

Au début des années 2000, Jörg Haider, alors président du Parti de la liberté d'Autriche (FPÖ), a été déclaré persona non grata par le gouvernement israélien de l'époque, qui est allé jusqu'à le qualifier de «petit-fils spirituel d'Hitler». Aujourd'hui, son successeur, Heinz-Christian Strache est accueilli à bras ouverts par Israël, qui le considère comme un allié: en effet celui-ci s'est montré favorable – avant Trump – à l'établissement de l'ambassade à Jérusalem. Ce personnage de la droite nationaliste autrichienne est un ancien membre d'une association néonazie. Aujourd'hui, son parti siège avec le parti conservateur ÖVP au gouvernement autri-

chien. Mais Heinz-Christian Strache n'est pas le seul à être le bienvenu en Israël: toute la phalange des droites européennes et des national-populismes² se rend régulièrement en pèlerinage chez ses compagnons de lutte en Israël. Les représentants de la droite populiste européenne ont été invités, à l'initiative de membres du Likoud – le parti au pouvoir – ou des représentants du mouvement des colons, à participer à des visites organisées du pays et, geste délibérément provocateur, des colonies en Cisjordanie occupée illégalement. Il s'agit notamment d'Andreas Mølzer, du FPÖ, tout comme M. Strache, Geert Wilders du Parti pour la liberté néerlandais (PVV), Filip Dewinter du Vlaams Belang belge (VB), Kent Ekeroth des Démocrates de Suède (SD), René Stadtkewitz du parti d'extrême droite allemand La liberté (Die Freiheit), Frauke Petry, ancienne présidente du parti Alternative pour l'Allemagne (AfD), Markus Beiricht, président du mouvement raciste Pro NRW/Pro Deutschland etc. De retour de leur visite en Israël, il y a quelques années, MM. Dewinter, Strache et Wilders ont rédigé une «déclaration de Jérusalem» qui déclare: «Seule véritable démocratie au

Moyen-Orient, Israël est pour nous un interlocuteur important dans cette région turbulente du monde. Nous assurons notre soutien inconditionnel au droit de l'Etat d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues par le droit international. Le droit d'Israël à la légitime défense contre toutes les agressions, en particulier contre le terrorisme islamique, doit également être reconnu.» Geert Wilders déclare: «Nous portons tous Jérusalem dans notre sang, dans nos gènes. Nous tous vivons Jérusalem, nous la respirons. Nous parlons et rêvons de Jérusalem. Pour la simple raison que les valeurs de l'ancien Israël appartiennent aux valeurs de l'Occident. Nous tous sommes Israël, et Israël est en chacun de nous.» Ou encore: «Notre culture est basée sur le christianisme, le judaïsme et l'humanisme, et les Israéliens mènent notre bataille. Si Jérusalem tombe, Amsterdam et New York tomberont à leur tour.» Selon lui, Amman, en Jordanie, serait la capitale légitime de la Palestine; à l'instar d'Avigdor Lieberman, ancien ministre israélien des Affaires étrangères, il exige le «transfert», autrement dit l'expulsion vers la Jordanie des Palestiniens restés en Palestine. Frauke Petry, invitée en Israël en 2016 par le Europe Israel Freedom Center, a lancé un appel contre la mise en danger des juifs du fait que l'Allemagne accueille des réfugiés de Syrie et d'autres pays musulmans, ce qu'elle nomme «migration antisémite». Son époux, Marcus Pretzell, ajoute: «va de soi que le droit à exister d'Israël appartient à la raison d'Etat allemande [comme l'a laissé entendre Angela Merkel]». Une affirmation qu'approuvent 90 pour cent des membres de l'AfD selon une enquête menée auprès de ses membres. Alexander Gauland, l'actuel chef du parti de l'AfD, qui s'est politisé au sein de la CDU avant de changer de parti, affirme ainsi sa sympathie envers le régime d'occupation: «Bien sûr que nous sommes aux côtés d'Israël.» Sa collègue de parti, Beatrix von Storch, explique: «Pour l'Allemagne, en raison de sa responsabilité historique particulière

1 Par la suite, mêmes des voix juives ont critiqué le fait qu'une trop grande partie de cet argent ait fini dans les poches des avocats.

2 Les corporations nationalistes allemandes et autres associations patriotiques revendiquent leur «supériorité» raciale: l'aryanisme ou le germanisme nourrissent leur chauvinisme. Les corporations d'étudiants qu'ils dirigent sont souvent affublées de noms tels que «Germania», «Teutonia», «Vandalia» ou «Nibelungia». L'agitation anti-musulmans supplante de plus en plus leur aversion pour les juifs. Le fait que l'un de leurs critères de sélection essentiels de discernement entre le bien et le mal soit la capacité de résistance d'une communauté élève Israël à leurs yeux au niveau de nation dominante, donc respectable.



Frauke Petry, ancienne présidente de l'AfD allemande, devant un drapeau israélien

et du fait qu'il est le seul Etat démocratique occidental au Moyen-Orient, Israël est le partenaire naturel dans la région. La coopération sur les plans politique, économique et culturel devrait être intensifiée.» Wolfgang Hübner, du même parti, estime: «Israël ne devrait pas voir la montée des forces patriotiques en Allemagne comme des fantômes de 1933, mais plutôt comme une réparation nécessaire. Cela peut contribuer de façon décisive à stopper et à contrôler la principale origine et la cause de cette ignominie qu'est le retour de l'antisémitisme et de la haine contre les juifs en Allemagne, à savoir l'importation massive de jeunes musulmans et l'islamisation, qui n'est désormais plus du tout rampante.»

Kent Ekeröth, député des SD au parlement suédois, affirme: «Les droites s'intéressent à Israël, car les relations avec ce pays les aident à afficher leur distance par rapport aux formations politiques néonazies.» Le Front national (FN) français n'est pas en reste: selon Marine Le Pen, «les juifs de France sont en danger. Ils devraient combattre aux côtés de ceux qui, précisément, sont lucides face à ce péril qu'est le fondamentalisme!» Aymeric Chauprade, eurodéputé et ancien membre du FN, a salué la réélection de Benjamin Netanyahu en le qualifiant de choix judicieux, car il combat avec acharnement le terrorisme et l'islamisme. Matteo Salvini, secrétaire de la Lega, parti populiste de droite et xénophobe, s'est lui aussi rendu récemment en Israël. Selon son collègue de parti Fiorello Provera, Israël cherche à collaborer

avec les partis de droite parce qu'il est abandonné par la gauche. Par les propos qui suivent, Michael Kleiner, membre de la Knesset, lui donne raison: «La droite, moins naïve que la gauche, reconnaît mieux le danger réel que représentent les musulmans pour l'Europe.» Nigel Farage, ancien chef du Parti indépendantiste du Royaume-Uni, a notamment déclaré: «Parfois, nous n'avons pas la force pour défendre les droits du peuple juif à avoir une patrie par crainte d'un autre groupe dans le pays.» Il n'est



Pegida avec un drapeau israélien

guère difficile de deviner à quel «autre groupe» il fait allusion.

Les eurodéputés de ces partis ont formé un groupe au Parlement européen nommé «Friends of Judea and Samaria» avec l'intention claire et déclarée de soutenir l'annexion israélienne de la Cisjordanie palestinienne.

Les gouvernements de droite nationaliste tendance fasciste des Etats dits de Visegrad, soit la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, qui refusent catégoriquement l'admission de réfugié-e-s de guerre en provenance de pays musulmans en s'appuyant sur leurs «valeurs judéo-chrétiennes», entretiennent



Des membres du NPD devant un drapeau israélien

des relations d'amitié étroites avec le gouvernement israélien. Le fait que le parti Fidesz sympathise ouvertement avec les néonazis hongrois et que le Premier ministre hongrois Viktor Orbán, issu de ce même parti, chante les louanges de son compatriote Miklós Horthy, ancien collaborateur nazi, ne semble pas faire obstacle à cette amitié, puisqu'il soutient officiellement la politique israélienne. En Pologne, le nouveau ministre de la Défense Antoni Macierewicz est un nationaliste de droite dont la nomination a suscité des protestations de la part d'organisations juives auprès du gouvernement polonais. Mais, entre-temps, l'aversion pour les juifs/juives a fait place à l'anti-islamisme.

Et en Suisse?

La droite nationaliste suisse ne saurait être oubliée: en avril 2016, une délégation du groupe parlementaire Suisse-Israël s'est rendue en Israël. L'UDC, avec les conseillers nationaux Erich von Siebenthal, Claudio Zanetti, Franz Grüter, Christian Imark, Sebastian Frehner et Alfred Heer, mais aussi le PLR, avec les conseillers nationaux Hans-Ulrich Bigler (directeur de l'Union suisse des Arts et Métiers) et Ignazio Cassis (actuellement conseiller fédéral et ministre des Affaires étrangères) y participaient. Dans le plus pur style trumpien, ces messieurs (à l'exception d'Ignazio Cassis qui, au vu de sa nomination au Conseil fédéral, a renoncé à cette partie du voyage) n'ont pas hésité à visiter des colonies dans les territoires palestiniens occupés, ratifiant ainsi la prétention d'Israël sur ces parties de la Palestine annexée illégalement. Outre ce groupe parlementaire, l'Alliance évangélique suisse (AES), la Fédération des Églises et communautés évangéliques de Suisse (VFG), la communion d'Églises protestantes en Suisse (AEM).

Dès lors, il n'est pas surprenant que MM. Heer, Imark, Wobmann et von Siebenthal aient proposé au Conseil fédéral de transférer l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem – demande à laquelle ont également souscrit Hans-Ulrich Bigler, Corina

Eichenberger (membres du PLR), Jakob Büchler et Gerhard Pfister (membres du PDC).

Sur mandat du conseiller fédéral UDC Guy Parmelin, chef du Département fédéral de la défense, une délégation de l'armée suisse a fait encore mieux en matière de fraternisation avec le régime d'occupation en effectuant une inspection. Afin d'assister à la présentation du drone tueur israélien Hermes et à ses exercices de vol, les acheteurs d'armements ont séjourné plusieurs fois dans le Golan, région annexée au mépris des règles du droit international. Difficile de croire – comme on l'a prétendu – que ce séjour était une erreur, vu que l'armée est censée savoir lire des cartes, même des régions se trouvant hors de la Suisse. Les relations du Département de la défense – sous la houlette de l'UDC depuis 2001 – avec Israël n'ont jamais été aussi intenses que depuis les mandats de Samuel Schmid et Ueli Maurer.

Outre les fabricants d'armes, les hôtes sont des personnages tels que Jehuda Glick – un député de la Knesset du parti Likoud de Netanyahu et fanatique religieux qui veut remplacer la mosquée Al-Aksa par un temple juif – et des représentants du mouvement des colons tels qu'Ariel Shomer ou Aryeh Eldat, brigadier général de l'armée israélienne, qui attache une importance particulière aux bonnes relations avec ses comparses à l'étranger. Récemment, Glick a répondu à cette visite en se rendant à Vienne sur invitation du FPÖ.

Le gouvernement d'Israël sous Netanyahu maintient pourtant l'interdiction formelle des partis fasci-

sants d'autres pays. Mais parce que le FPÖ, qui compte des membres ouvertement néonazis, fait maintenant partie du gouvernement autrichien, et en vertu des relations amicales avec ce partenaire européen, Netanyahu permet à son aile d'extrême droite de fraterniser avec les nationalistes de droite européens.

De nombreuses communautés juives sont consternées par cette évolution et certaines organisations représentant les intérêts israéliens, comme l'Association israélo-allemande ou l'Association Suisse-Israël (ASI), réagissent avec un certain malaise. Beaucoup d'organisations juives sont embarrassées par le fait que certains de leurs fonctionnaires sont des membres actifs des mouvements populistes de droite du FPÖ (David Lasar, entre autres), de l'AfD (notamment Wolfgang Fuhl) ou du Partij voor de Vrijheid (Gidi Markuszower, par exemple)³. La faction pro-sioniste du lobby israélien actif en Europe et aux États-Unis, proche du parti au pouvoir israélien, oscille entre réserve et soutien, et met volontiers en garde contre l'«importation d'antisémitisme» par les réfugié-e-s de la guerre en Syrie⁴. Le Congrès juif européen, qui regroupe 39 organisations nationales et communautés juives, veut empêcher autant que possible les contacts avec les partis de droite. Ainsi, en janvier dernier, le Congrès a adopté la résolution suivante: «L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de rejeter toute tentative des partis d'extrême droite en Europe d'approcher les communautés juives [...] ou des représentants du gouvernement israélien [...] ou de négocier avec eux

– par exemple avec le Front national en France, le FPÖ en Autriche et ou le Jobbik en Hongrie.» Et Ronald Lauder, président du Congrès juif mondial, a défini l'AfD comme une «honte pour l'Allemagne». Pour Charlotte Knobloch, présidente de la Communauté israélite de Bavière, il n'y a pas de compromis possible: pour les juifs, l'AfD «n'est pas éligible». Le président du Conseil central des Juifs d'Allemagne, Josef Schuster, s'indigne publiquement face au nationalisme de droite, tout en s'empressant de mettre en garde contre l'immigration de réfugié-e-s dont il craint une attitude potentiellement antisémite.

Dans les milieux de la gauche radicale israélienne, des protestations véhémentes s'élèvent contre le fait que le gouvernement s'attire les faveurs des radicaux de droite en Europe, mais ces voix restent néanmoins marginales. Certains représentant-e-s des cercles sionistes de gauche vont jusqu'à soutenir que les vrais antisémites sont repérables parmi ceux et celles qui se déclarent philosémites. Ils entendent par là que des membres des groupes évangéliques et d'autres groupes réactionnaires religieux, dans l'attente d'une apocalypse messianique en Terre Sainte, désirent en fin de compte l'extinction du judaïsme et ne feraient de la publicité pour Israël et sa politique d'occupation qu'afin de se rapprocher de cet objectif. Certains soulignent la contradiction des partisans des idéologies nationales chauvinistes, qui ont tendance à mépriser les juifs/ juives dans leur propre pays, mais les admirent en Israël. Même si, comme le pensent d'aucuns, certains ressortissants de droite, maintiennent leur amitié avec Israël pour des raisons purement tactiques, il est indéniable que les dirigeants de droite d'Israël s'accordent idéologiquement sur des points essentiels avec les nationalistes européens du même bord qui rêvent d'un Etat ethniquement pur. Les gangs qui rugissent «mort aux Arabes» dans les rues de Jérusalem sont sur la même longueur d'onde que ceux qui ont mis le feu aux abris des demandeurs d'asile en Europe⁵.

3 Dans la seule section de AfD du Bade-Wurtemberg, où est actif Wolfgang Gedeon, considéré comme antisémite, quatre des 38 candidats directs sont juifs.

4 Le fait que certaines personnes des pays arabes se sentent solidaires du peuple palestinien n'a rien à voir avec l'antisémitisme.

5 La seule école israélienne enseignant l'arabe et l'hébreu à Jérusalem a été victime d'un incendie criminel au milieu de l'année dernière. La NZZ a écrit en juillet 2017: «Ils sont entrés pendant la nuit, ont allumé des incendies, ont peint des graffitis et ont disparu avant l'arrivée de la police. Deux salles de classe de l'école ont complètement brûlé. Au matin, les élèves ont pu lire avec effroi les graffitis « mort aux Arabes » et « pas de cohabitation avec la gangrène ». Les auteurs présumés appartenaient à l'organisation nationaliste de droite Lehava, pour laquelle toute forme d'assimilation entre juifs et gentils est l'œuvre du diable. Ils n'ont pas été punis à ce jour.

Antisémitisme: Les dérives d'une «définition de travail»

Birgit Althaler

En mai 2016, le plénum de l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) a approuvé une «définition de travail» juridiquement non contraignante concernant l'antisémitisme, laquelle s'est depuis propagée comme outil de travail utile. Non sans susciter des oppositions.



Selon la définition de l'IHRA, «L'antisémitisme est une certaine perception des juifs, qui peut s'exprimer par la haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques d'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs et non-juifs et/ou leurs biens, contre les institutions de la communauté juive et contre les institutions religieuses juives.» Selon ses auteurs, cette définition doit offrir aux instances publiques ou privées une «base fiable» pour leur travail pratique afin de pouvoir déceler et déterminer ce qui doit être compris par antisémitisme¹. Au vu de cette aspiration, on s'étonne de l'imprécision stupéfiante

de cette définition². La signification d'«outil pratique» ne devient compréhensible que dans le contexte de l'interprétation de cette décision et des interventions politiques qu'elle a suscitées.

Cette version remaniée reprend la formulation d'une «Définition de travail de l'antisémitisme» publiée en 2005 par l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), mais que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) qui lui succéda a abandonnée suite à de vives critiques. Des objections ont été émises, en particulier contre la tentative d'amalgamer la cri-

tique d'Israël et l'antisémitisme.

Pourtant, c'est bien cet amalgame qui est accentuée avec la nouvelle définition: pour «illustrer comment pourrait se manifester l'antisémitisme», l'IHRA, dans un communiqué de presse, avait ajouté une série d'«exemples d'antisémitisme en rapport avec Israël» dont certains constituent plutôt des positions critiques à l'égard de l'Etat d'Israël. Certes, le bureau permanent de l'IHRA a confirmé en septembre 2017 que les Etats membres n'ont approuvé que les deux phrases citées et non les exemples associés. Mais c'est avec les exemples associés que la définition est désormais mise en avant. Elle a été reprise par différents gouvernements européens et par le Parlement européen³ et est ensuite citée dans les médias et les publications officielles, en incluant pour référence les exemples associés concernant spécifiquement Israël, avec comme objectif de qualifier d'antisémite toute critique à la politique du gouvernement israélien.

La Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine (ECCP) critique ce procédé.⁴ Elle condamne l'utilisation manipulatrice des exemples associés et demande aux gouvernements, députés, partis et institutions de ne pas approuver cette «définition de travail». Mais surtout, l'ECCP met en garde contre la tentative d'utiliser ce cadre délibérément flou de la définition pour limiter la liberté d'expression et empêcher l'activité de solidarité avec les Palestiniens et la critique de la politique de l'Etat d'Israël. Cette crainte n'est pas infondée, comme le montrent plusieurs cas vécus l'année dernière.

Le gouvernement britannique, suivi par d'autres, a accepté la «définition de travail» en décembre 2016. Ce faisant, il a rejeté une recommandation d'une commission de la Chambre basse, qui proposait, dans le sens du droit à la liberté d'expression, de la compléter en précisant que n'est pas considéré comme antisémitisme la critique du gouvernement israélien ou un intérêt particulier pour sa politique, tant qu'il n'existe pas de preuve

1 Voir Tangram 39, dédié à la thématique de «L'antisémitisme» (p. 49 à 54) (bit.ly/2lVe1KI), publié par la Commission fédérale contre le racisme.

2 Selon David Feldman, directeur du Pears Institute for the Study of Antisemitism britannique, bit.ly/2t0pbXs

3 bit.ly/2L5GoGE

4 bit.ly/2xux2IZ

supplémentaire que celle-ci ait une motivation antisémite.

L'Allemagne a accepté en septembre 2017 la définition de l'IHRA, mais l'Office des affaires étrangères a ajouté – dans le but de «lutter contre l'antisémitisme à l'égard d'Israël» – la phrase suivante: «De plus, l'Etat d'Israël en tant que collectivité juive peut être l'objet de telles attaques»⁵. Le «Groupe d'experts indépendants sur l'antisémitisme»⁶ mis sur pied par le gouvernement cite la définition de l'IHRA avec les exemples relatifs à Israël sans indiquer que ceux-ci ne font pas partie de la définition. Il consacre même un paragraphe entier à «L'antisémitisme à l'égard d'Israël/antisio-nisme». Comme critère pour affronter les «difficultés d'interprétation claire», il se réfère précisément à des critères formulés par l'ancien ministre israélien Natan Sharansky pour dénoncer ce qu'il considère, lui, comme critique illégitime de la politique israélienne⁷.

Il n'est pas surprenant que des critiques éparses face à cette définition inconsistante ne rencontrent pas un grand écho en Allemagne, pays qui a élevé au niveau de raison d'Etat la solidarité avec Israël – et qu'au contraire, les interventions politiques s'accumulent pour stigmatiser et réduire au silence les critiques de la politique israélienne. En janvier 2018, le parlement a accepté une motion d'une large coalition de partis⁸ se référant à «la responsabilité particulière de l'Allemagne à l'égard d'Israël en tant d'Etat juif et démocratique ainsi qu'à sa sécurité» et exigeant du

gouvernement de «s'opposer fermement» au mouvement international BDS et «d'examiner dans quelle mesure un boycott ne représente pas un délit, par exemple d'incitation à la haine raciale». Plusieurs villes ont adopté des positions analogues, et il faudra évaluer l'ampleur juridique de ces mesures visant à endiguer les critiques envers Israël.

La Suisse n'a pas officiellement repris la «définition de travail», mais celle-ci apparaît dans certaines publications de la Confédération sans que soit clairement établi le rapport avec les «exemples relatifs à Israël»⁹. Toute aussi imprécise est la plate-forme d'information *humanrights.ch* financée par la Confédération et diverses ONG¹⁰. Bien que la haine de personne juives soit considérée comme critère essentiel définissant l'antisémitisme, un amalgame est ensuite fait avec une critique de la campagne BDS, critique clairement basée sur des jugements politiques. Car, de l'avis de la rédaction de *humanrights.ch*, les objectifs et les moyens de cette campagne devraient se limiter strictement à l'aspect de l'occupation et au boycott consommateur. Le rapport sur l'antisémitisme de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), proche d'Israël et depuis peu soutenue financièrement par la Ville de Genève, s'appuie également sur la définition de l'IHRA¹¹.

Dans d'autres pays européens, la discussion à propos de la définition et son instrumentalisation politique prend une tournure plus controversée. En France, dans une lettre ouverte parue dans *Libération*, plusieurs intellectuels protestent contre l'adoption par le Parlement européen de la définition de l'IHRA avec ses exemples associés et critiquent l'amalgame établi entre des positions clairement haineuses ou racistes et la critique fondée de la politique d'Israël.¹²

En Grande-Bretagne, l'ONG Free Speech on Israel a rassemblé nombre d'exemples de tentatives de pression exercées par des lobbies pro-israéli-

ens visant à empêcher des réunions dans des universités en se référant à la définition de l'IHRA.¹³ Dans nombre d'entités publiques, universités, ONG et groupes d'experts, se développe une ferme opposition à cette entrave à la liberté d'opinion.¹⁴ L'avocat des droits humains Hugh Tomlinson met en évidence toute une série de faiblesses juridiques de la définition. En ce qui concerne les exemples controversés relatifs à Israël, il souligne qu'on ne peut parler d'antisémitisme que s'il est clairement établi que les expressions utilisées relèvent indiscutablement, comme le mentionnent les deux phrases de la définition elle-même, de la haine des juifs/juives. En Ecosse, le juge Lord Bracadale, chargé par le gouvernement d'établir une expertise ayant valeur de référence, s'oppose à l'idée d'étendre la notion de délit de haine raciale à la critique aux gouvernements et autres entités politiques.¹⁵

Ce qui est commun aux promoteurs de la définition de l'IHRA est qu'ils invoquent tous de vagues critères de ce qui constitue selon eux une critique soi-disant illégitime de la politique israélienne en évitant d'entrer en matière sur son contenu. Ils insinuent en bloc que cette critique est forcément motivée par la haine de personnes juives. En même temps, ils revendiquent la reconnaissance d'Israël en tant qu'«Etat juif», au mépris de la présence et des droits des Palestiniens. En dernier lieu, il s'agit d'une argumentation stérile: étant incapables de répondre à la question de savoir comment le caractère «juif» de l'Etat d'Israël est compatible avec le respect des droits humains fondamentaux de tous et toutes, indépendamment de leur appartenance ethnique ou religieuse, ils considèrent que la mention des discriminations et violations du droit humanitaire commises par Israël doit nécessairement être motivée par l'antisémitisme.

5 bit.ly/2xt0R6g

6 bit.ly/2lZJOKo

7 Il propose les critères «délégitimisation», «démonisation» et «double standards», couramment repris pour récuser toute critique à l'égard d'Israël

8 bit.ly/2yJNiQs

9 bit.ly/2JgfaQw

10 bit.ly/2xJx31v

11 bit.ly/2JxDwFv

12 bit.ly/2sv8W5H

13 bit.ly/2kkziCL

14 bit.ly/2swotCi

15 bit.ly/2sjUr4G

Justifié à 17 %

Birgit Althaler

Dans le monde germanophone, le reproche de l'antisémitisme domine la discussion autour de la campagne BDS. Mais sans qu'une justification ne soit donnée. Ou, lorsqu'une explication est avancée, elle se base sur une définition douteuse de l'antisémitisme (voir article p. 9). Quelques expériences avec des médias de Suisse alémanique.



L'automne dernier, BDS Suisse a réagi à trois reprises à l'encontre des médias qui avaient qualifié la campagne BDS d'«antisémite». Avec un bilan contrasté.

Pour ce qui est de l'hebdomadaire *WoZ*, un entretien a pu avoir lieu avec la rédaction, au cours duquel BDS a présenté ses préoccupations. Toutefois, cet entretien a montré que, pour la rédaction, la recherche de signes d'antisémitisme joue un rôle central dans tout ce qui concerne la question palestinienne. Contrairement aux contributions sur d'autres campagnes de solidarité, le débat sur le contenu semble ici bloqué: par exemple des questions sur le bien-fondé des revendications, sur les critères de certaines formes d'action ou sur leur efficacité ne passent pas.

Dans le cas d'un article repris du *Süddeutsche Zeitung* sur le boycott culturel et publié dans le *Bund* et le *TagesAnzeiger*, BDS a demandé à pouvoir faire usage de son droit de réponse. Cela a été refusé par la rédaction, avec un argument intéressant: le reproche d'antisémitisme ne serait pas une déclaration factuelle, mais un avis subjectif. Devant choisir entre une longue procédure judiciaire et la

publication de notre déclaration dans le courrier du lecteur, nous avons, en l'occurrence, opté pour cette dernière possibilité.

Par ailleurs, une réclamation auprès du médiateur de la radio et télévision suisse *SSR* s'est soldée par une farce grotesque. Lors d'une émission radio de cinq minutes, Judith Wipfler, rédactrice des émissions religieuses, a donné une image complètement faussée de la campagne BDS. Formulant un avis tout à fait partial, le médiateur Roger Blum a rejeté la plainte sur des thèmes de fond et n'a pas hésité à se ridiculiser, en donnant une leçon d'histoire qui banalise la politique israélienne. Dans sa conclusion, il concède qu'il peut «soutenir la contestation à 17 pour cent», parce que la rédactrice ne s'est pas informée auprès de BDS Suisse, laissant sous-entendre que pour la campagne internationale, le reproche d'antisémitisme de Judith Wipfler «n'est certainement pas faux». Nous nous voyons donc dans l'obligation de rejeter poliment les 17 pour cent accordés...¹

L'expérience montre que du point de vue du droit des médias, les journalistes ont une marge pour des jugements subjectifs et idéologiques assez large. Notre riposte doit donc se poser sur la base du débat politique et démasquer le caractère rhétorique de certaines assertions. Étonnamment, un argument standard adressé même par des gens engagés dans d'autres causes, est le reproche d'une focalisation excessive sur Israël, comme s'il était de bon ton de passer à un nouveau sujet toutes les quelques années, même si les problèmes critiqués n'ont aucunement été résolus. Un autre argument standard est la référence tant entendue au «droit à exister d'Israël», sans qu'un sens précis soit donné à ce droit: se réfère-t-il à la prétention sioniste quant à un Etat juif, défini religieusement et ethniquement, avec les discriminations de la population non juive qui en découlent? Ou exprime-t-il le souci justifié de voir émerger une solution pacifique au conflit, qui ne remette pas en question l'existence d'habitants juifs/juives dans le pays? L'émission radio contestée donne un bon exemple de comment les journalistes utilisent ce slogan de manière manipulatrice pour invoquer une menace existentielle pour les personnes juives, tandis qu'il s'agit en réalité d'exiger de l'Etat d'Israël le respect des normes reconnues en matière de droits humains.

Pour finir, il est également important de vérifier de plus près la fiabilité des sources. Trois des auteurs auxquels le médiateur et la rédaction de la *SSR* font référence considèrent comme une preuve d'antisémitisme le fait qu'Israël soit accusé de racisme ou d'apartheid ou nient carrément la discrimination de la population palestinienne par Israël. Ils fournissent ainsi eux-mêmes d'illustres exemples de ce que l'un d'entre eux définit pourtant comme relevant du ressentiment, par opposition à la critique, à savoir de «placer sa propre vision du monde au-dessus des faits».

¹ Vous trouverez un commentaire détaillé en allemand de la prise de position, y compris la transcription de l'émission et la plainte de BDS Suisse, sous le lien suivant: bit.ly/2yQ0yUm

Le crime d'apartheid israélien oblige à des sanctions

Florian Rochat

Il ne s'agit plus d'« opinions». Une analyse juridique rigoureuse établit désormais qu'Israël est responsable du crime d'apartheid et le droit international fait un devoir non seulement de le dénoncer mais de le combattre.



L'infirmière Razan al-Najjar, tuée par balle lors d'une l'opération de sauvetage © Mohammed Zaanoun (Activestills)

Le 15 mars 2017, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations Unies (CESAO, ESCWA en anglais) a publié un rapport sur l'apartheid israélien. Pour la première fois, une agence onusienne a établi, à travers une étude scrupuleuse et rigoureuse, qu'Israël impose un régime d'apartheid sur l'ensemble du peuple palestinien: sur les Palestiniens des territoires occupés, sur les citoyens palestiniens d'Israël et sur les réfugiés et exilés palestiniens; autrement dit, sur

toutes et tous à la fois, de différentes manières mais systématiquement articulées.

Sous pression des Etats-Unis et d'Israël, le rapport a été retiré des sites des Nations Unies deux jours après sa publication. Sa lecture, qui reste accessible sur d'autres adresses¹, est indispensable; on comprendra du même coup le pourquoi de cette censure intempestive: «La question est délicate», avait d'emblée souligné la Secrétaire exécutive de la CESAO, Rima Khalaf,

à la sortie du rapport: «Il ne peut y avoir de solution [à la question palestinienne et débouchant sur la paix], et ce quelle que soit sa forme – qu'il s'agisse de celle de deux Etats ou de toute autre approche régionale ou internationale –, aussi longtemps que le régime d'apartheid imposé par Israël au peuple palestinien, en tant que tout, n'est pas démantelé. L'apartheid est un crime contre l'humanité. Or, avait-elle ajouté, le droit international interdit non seulement ce crime, mais il oblige également les Etats et les institutions internationales – ainsi d'ailleurs que les personnes individuelles et morales – à adopter des mesures pour le combattre, où qu'il se produise, et à en punir les auteurs. Il n'y a dès lors pas d'autre solution que de mettre en œuvre le droit international, d'appliquer les principes de non-discrimination et de droit des peuples à l'autodétermination, afin d'obtenir la justice.»²

Divers points méritent ici d'être en particulier soulignés:

1) Au sein de l'ONU, la publication de ce rapport a suivi une procédure parfaitement régulière et classique: deux rapporteurs spéciaux «sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967», Richard Falk et son prédécesseur John Dugard, avaient chacun posé la question de savoir si Israël était de fait devenu un Etat d'apartheid et recommandé de l'examiner de plus près; deux ans avant la sortie dudit rapport, les Etats-membres de la CESAO avaient demandé au secrétariat de la Commission d'entreprendre une étude à ce sujet; lors de sa 29^{ème} session à Doha (Qatar) en décembre 2016, les Etats-membres avaient ensuite adopté une résolution soulignant la nécessité d'accomplir une telle étude et de la diffuser largement³.

1 En anglais (par exemple) sur bit.ly/2lmbQFQ

Traduit en français par un collectif militant sur bit.ly/2lk0EcV

2 Voir bit.ly/2o6CFY6

3 Résolution 326 (XXIX) du 15 décembre 2016 adoptée lors de la session de Doha du 13 au 15 décembre 2016.

2) Les auteurs de cette dernière ne sont pas des inconnus, ils sont bien au contraire particulièrement expérimentés et qualifiés: comme déjà vu, Richard Falk a été précédemment rapporteur spécial sur la question des territoires occupés; il est professeur émérite en droit international de l'Université de Princeton, a écrit une bonne vingtaine de livres et dirigé, ou codirigé, la rédaction de tout autant d'autres. Chercheuse et professeur en science politique à la Southern Illinois University, Virginia Tilley a pour domaine de spécialisation l'étude internationale et comparative des politiques en matière de conflits raciaux et ethniques; elle a en particulier mené de vastes recherches sur la politique israélienne et sur l'Afrique du Sud post-apartheid.

3) Le rapport de Richard Falk et Virginia Tilley établit, de manière claire et convaincante, qu'Israël se rend coupable du crime international d'apartheid par la manière dont cet Etat exerce son contrôle sur tout le peuple palestinien, en toutes circonstances, de façon diverse et variée. Il arrive à cette importante conclusion en appliquant de façon rigoureuse la définition que donne le droit international de l'apartheid⁴.

4) Cette définition met en effet en évidence que le crime d'apartheid peut adopter des formes variées, toutes interdites; que ce crime

s'exerce généralement au travers de mécanismes légalement inscrits dans les structures mêmes de l'Etat; que, de ce fait, sa désignation ne dépend guère de la présence de tel ou tel parti ou dirigeant au pouvoir, mais des fondements constitutionnels de cet Etat lui-même.

5) Dans le cas d'Israël, la diversité des situations et des mécanismes par lesquels s'exerce l'apartheid – à l'égard des «citoyen-ne-s arabes» d'Israël, des populations vivant dans les territoires occupés, y compris la bande de Gaza et Jérusalem-Est et à l'endroit de la diaspora palestinienne ayant cherché refuge ailleurs – n'affecte pas seulement le peuple palestinien dans son entier: son application effective dépend justement de la fragmentation de ce dernier.

6) Ainsi, dit brièvement, il n'y a plus lieu de parler de risque d'apartheid en Israël mais de sa pratique avérée. Et il y a urgence à apporter une solution à cette question car le peuple palestinien, dans son ensemble, souffre cruellement de cette situation, et ce depuis très longtemps mais de manière toujours accrue et évidente⁵.

Quelles conclusions et recommandations retenir du rapport ?

On peut en condenser les principaux points de la manière suivante:

- De façon générale, le rapport en-

gage tout d'abord les organes des Nations Unies, les Gouvernements nationaux et les acteurs de la société civile, y compris les organisations religieuses, à en examiner de près la principale conclusion et à la soutenir officiellement: le traitement par Israël des Palestiniens présente toutes les caractéristiques du crime d'apartheid.

- Sur cette base, il enjoint ces différents acteurs à examiner les mesures pouvant être prises en conformité avec leurs obligations légales, telles qu'elles sont précisées dans la Convention contre l'apartheid. Il souligne en outre que, le crime d'apartheid relevant d'une norme péremptoire ou du jus cogens du droit international, les Etats sont liés par la Convention même s'ils n'en sont pas parties, et qu'ils auraient des obligations légales similaires même en l'absence de la Convention, parce que le crime d'apartheid est interdit en vertu du droit international coutumier.

- A l'intention des organes des Nations Unies, le rapport souligne que chacun devrait sans tarder examiner quelle action entreprendre, au vu de la conclusion précitée: à savoir qu'Israël maintient un régime raciste d'apartheid dans l'exercice de son contrôle du peuple palestinien. Et ce en tenant dûment compte de la fragmentation de ce peuple par Israël, qui constitue elle-même l'un des aspects des mesures de contrôle; que le Conseil des droits de l'homme, en particulier, devrait être investi de la responsabilité particulière d'examiner les conclusions du présent rapport et de renforcer ses recommandations; que les organes compétents des Nations Unies devraient également envisager de demander un avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) afin de savoir si les moyens utilisés par Israël pour maintenir son contrôle sur le peuple palestinien constituent bien un crime d'apartheid et, si tel est effectivement le cas, quelles actions devraient être entreprises pour mettre promptement un terme à cette situation.

4 Définition de l'apartheid selon le droit international :

- *Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid*, adoptée et ouverte à la signature et à la ratification par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa résolution 3068 (XXVIII) en date du 30 novembre 1973. Entrée en vigueur le 18 juillet 1976. Extraits de son article II: «Actes inhumains commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci»; «Refuser à un membre ou à des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux le droit à la vie et à la liberté de la personne» (...) Voir bit.ly/2K5NPkq

A noter que sur les 109 pays qui l'ont ratifiée, il n'y a aucun pays occidental. Voir bit.ly/2l1xVm5

- *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, du 17 juillet 1998, approuvé par l'Assemblée fédérale le 22 juin 2001, entré en vigueur pour la Suisse le 1er juillet 2002. Article 7, 2.h: «Par 'crime d'apartheid', on entend des actes inhumains analogues à ceux que vise le par. 1, commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime». Voir bit.ly/2ynvTNk

5 Outre la lecture du rapport de Richard Falk et Virginia Tilley lui-même, on pourra trouver, en anglais, son commentaire utile en une huitaine de pages seulement, à la page bit.ly/2yoG9oD

- Pour ce qui est des gouvernements nationaux, le rapport rappelle que le droit international fait une obligation légale d'entreprendre les actions appropriées afin d'empêcher le crime d'apartheid et de punir ses auteurs. Il invite à ce que des démarches soient entreprises pour qu'ils prennent connaissance de ses conclusions et de toutes conclusions parallèles émanant de corps compétents.

- Il invite aussi à faire tout le possible pour que les gouvernements nationaux entreprennent, dans les limites de leurs institutions législatives, exécutives et judiciaires, des actions appropriées dans ce sens, y compris celles de permettre des poursuites pénales contre les fonctionnaires israéliens impliqués, preuves à l'appui, dans les pratiques d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien.

- Il les invite également à soutenir les activités de boycott, désinvestissement et sanctions et à répondre positivement aux appels en faveur de telles initiatives.

- Enfin, le rapport recommande aux acteurs de la société civile et du secteur privé de soumettre au Conseil des droits de l'homme leurs réactions au présent rapport, à s'informer de ses conclusions et d'agir en conséquence, y compris en informant le public du caractère criminel du régime d'apartheid. Il invite également à ce que soit rappelé aux acteurs du secteur privé leur responsabilité juridique, morale et politique consistant à rompre leurs liens avec des entreprises et autres projets commerciaux qui, directement ou indirectement, aident et favorisent le régime d'apartheid imposé.

Utilité du boycott culturel contre la propagande

Roman Vonwil

Giro d'Italia, l'Eurovision et un match amical contre l'Argentine pour redorer le blason d'Israël. De manière ciblée, le gouvernement israélien promeut l'organisation de tels grands événements dans les divers pays. Cependant le succès n'est pas toujours au rendez-vous, comme l'a montré le match amical contre l'Argentine, annulé au dernier moment, ou l'annulation du concert de Lorde, la célèbre chanteuse pop. Les campagnes de boycott dans les domaines de la culture et du sport représentent une stratégie efficace contre cette récupération par la hasbara étatique israélienne.



La hasbara est la propagande du gouvernement israélien, destinée à l'étranger. Elle vise surtout un public européen et nord-américain et cherche à créer un climat bienveillant au sein de l'espace public des pays qui sont des partenaires importants pour Israël. La culture et les sciences occupent une place centrale dans cette stratégie, comme le montrent le régisseur israélien Eyal Sivan et la productrice française Armelle Laborie, dans le livre «Un boycott légitime», paru en 2016¹. Le fait que des artistes mondialement connus se produisent en Israël et la réalisation d'événements importants très mé-

diatiques offrent au gouvernement israélien autant d'opportunités de se montrer sous un jour positif et de se présenter comme faisant partie de la communauté internationale, comme un pays où la culture et les libertés culturelles sont valorisées.

Normalisation de Jérusalem comme capitale

Les mots de félicitation adressés par le Premier ministre, Monsieur Netanyahu, à Netta, gagnante israélienne de l'Eurovision Song Contest de cette année, doit aussi être lu dans le contexte de la hasbara. Après l'avoir qualifiée de «meilleure ambas-

¹ Editions La fabrique, 10 euros. Voir également l'enregistrement vidéo de la présentation du livre par les auteurs, sous bit.ly/2u5ICAd

sadrice pour Israël», Netanyahu l'a félicitée sur Twitter: «Tu as rapporté beaucoup d'honneur à l'Etat d'Israël! L'année prochaine à Jérusalem!» Organiser un tel évènement à Jérusalem serait tout à fait avantageux pour le gouvernement israélien. Depuis la décision de Monsieur Trump, président des Etats-Unis, de transférer l'ambassade de son pays à Jérusalem, le gouvernement israélien formule ses prétentions sur Jérusalem en tant que «capitale non divisée» d'Israël de manière nettement plus offensive. Au cours des dernières années, c'était plutôt Tel-Aviv, métropole tendance et ouverte sur le monde, qui occupait le centre des efforts de hasbara. La ville avec ses clubs, ses plages et la Tel-Aviv Pride est plus facile à commercialiser que Jérusalem auprès du jeune public européen ou nord-américain. En effet, Jérusalem est étroitement associée à la religion et l'oppression de la population palestinienne y est plus perceptible. Cela semble être en train de changer sensiblement: ainsi, l'Eurovision mettra Jérusalem plutôt que Tel-Aviv sous les feux de la rampe.

Un autre coup d'éclat de la hasbara a déjà eu lieu en mai, avec le départ du Giro d'Italia en Israël. Le gouvernement israélien a versé 10 millions d'euros aux organisateurs, afin que cette course cycliste démarre en Israël. Alors que le site Internet officiel de la course indiquait d'abord «Jérusalem Ouest» comme point de départ, les organisateurs l'ont changé en «Jérusalem», suite aux pressions exercées par Israël.² Cet exemple parmi d'autres montre que de tels évènements visent à présenter l'annexion de toute cette ville comme étant normale. Et la stratégie du gouvernement israélien semble porter ses fruits: ainsi, une dépêche de l'ATS concernant la victoire d'Israël à l'Eurovision 2018 cite Jérusalem comme capitale d'Israël. De tels propos dans un média suisse sont absolument inadmissibles, puisqu'une majorité écrasante

de la communauté internationale, et la Suisse ne fait pas exception, continue à refuser catégoriquement cette revendication.

Evènements sportifs à l'occasion du 70e anniversaire

La hasbara a relié le Giro d'Italia à un autre évènement, à savoir la célébration des 70 ans d'existence d'Israël. La course cycliste a été présentée comme étant un des points forts des festivités, un autre devant être le match amical de l'équipe nationale de football israélienne contre l'Argentine, le 9 juin, qui a finalement été annulé. Cette concentration de grands moments sportifs tout autour du «jubilé» attire l'attention et s'insère parfaitement dans la stratégie israélienne de la hasbara. Comme le soulignent aussi les associations internationales telles que la FIFA et l'Union cycliste internationale (UCI), le sport a la réputation de rapprocher les peuples et surtout d'être apolitique. Israël peut être sûr que les associations sportives et leurs organisateurs ont un intérêt considérable à préserver cette image et, si nécessaire, iront même jusqu'à réprimer un éclat politique qui se passerait à proximité des lieux de ces manifestations sportives d'envergure. Ainsi, les organisateurs du Giro et l'UCI ne se sont pas exprimés publiquement quant à la situation politique en Israël/Palestine, malgré la pression d'une campagne internationale. En général, toute indication relative à une violation des droits humains est

sciemment et activement ignorée dans le contexte de telles manifestations sportives, ce qui est un facteur de succès décisif pour la hasbara israélienne. En effet, si une de ces manifestations donnait une visibilité non voulue à l'expulsion de 800 000 Palestiniens ou au traitement infligé à la population palestinienne par l'Etat israélien, ce serait un échec total pour cette propagande.

Les campagnes internationales utilisent ce phénomène en redonnant sa visibilité au contexte politique. La campagne BDS contre le Giro en Israël ne thématise pas uniquement l'annexion de Jérusalem mais aussi la discrimination de la population bédouine le long du parcours de la course, dans le Néguev. Suite à cela, ces thèmes ont été repris dans des magazines spécialisés en cyclisme et ont atteint un public qui était probablement peu informé jusqu'ici. Un journaliste sportif irlandais a publiquement expliqué qu'il ne couvrirait pas les étapes qui se dérouleraient en Israël. La campagne avec hashtag #ArgentinaNoVayas³ (Argentine, n'y va pas) contre le match amical avec l'Argentine, prévu le 9 juin 2018, a pris rapidement de l'ampleur. Des groupes argentins pro-palestiniens ont réussi à montrer le lien entre l'évènement sportif et les violations actuelles des droits humains et à donner la parole aux personnes concernées. Dans un message vidéo, Mohammed Khalil de Gaza demandait à l'équipe argentine d'annuler le match amical contre Israël. Un tireur d'élite israélien avait



2 bit.ly/2kU7g19

3 bit.ly/2sBVlcM

Impressum

Palestine Info Juin 2018, tirage all. 2300 ex., fr. 1000 ex.

Editeur : Palästina-Solidarität Region Basel, BP 4070, 4002 Bâle

Traductions : Feyrouz Ounaies et autres

Mise en page : Georg Iliev, popolo GmbH

www.palaestina-info.ch

info@palaestina-info.ch

Merci pour vos dons, CCP 40-756856-2



blessé Khalil au genou au cours des protestations de masse qui avaient eu lieu en mai. Le 5 juin, il a été annoncé que l'équipe argentine annulait le match. En plus de la campagne internationale, qui a montré le caractère politique de l'évènement, le fait que le gouvernement israélien ait insisté pour que le match ait lieu à Jérusalem a été déterminant pour la décision de l'annuler.

La pression augmente dans le monde de la culture et du sport

Les campagnes de boycott réalisées dans les domaines de la culture et du sport sont des stratégies pertinentes pour combattre l'offensive hasbara, dont l'importance et l'influence sont en hausse. Les campagnes gagnent en popularité et aujourd'hui, elles atteignent même le grand public, comme le prouve l'annulation en décembre dernier, du concert de la chanteuse pop Lorde. En effet, en réaction à une lettre de deux activistes néo-zélandais, elle a expliqué qu'en tant que citoyenne éclairée elle avait décidé de ne pas se produire en Israël. Gilberto Gil, le musicien de jazz et ancien ministre de la culture du Brésil, a annulé un concert prévu en

juillet en Israël. Le directeur artistique du Théâtre national portugais a rejoint le boycott culturel et a annulé sa participation au Festival Israël, à Jérusalem, en signe de protestation contre les évènements dans la bande de Gaza. Dans de nombreux cas, les artistes se sont montrés sensibles à la situation. Le fait que l'ambassade israélienne figure sur le site Internet du festival de musique berlinois Pop-Kultur a poussé plusieurs artistes à retirer leur participation en 2017. Pour l'édition de cette année, cinq groupes ont déjà annoncé avoir annulé leur participation au festival, en raison des attaques israéliennes contre l'action de protestation civile à Gaza.⁴ Des résistances contre l'Eurovision Song Contest en Israël sont également déjà apparues. La télévision étatique d'Islande a indiqué que sa participation pourrait être remise en question par une pétition contre l'Eurovision ayant déjà été signée en l'espace de quelques heures par plusieurs milliers d'Islandais·e-s. En Irlande, le maire de Dublin, Michael Mac Donncha, que les autorités israéliennes avaient essayé d'empêcher d'entrer en Israël et dans les territoires occupés en mai, ainsi que l'ancien gagnant de l'Eurovision, Charlie McGettigan, ont

appelé à ne pas participer au concours de l'année prochaine. Toujours en Irlande: en mars, une importante majorité de l'Association des étudiant·e-s du Trinity College à Dublin a rejoint le mouvement BDS.

Dans le domaine du football, une autre grande campagne sera lancée prochainement. Elle se focalisera sur la ligue nationale de football israélienne, dans laquelle jouent non seulement des clubs des colonies, mais par exemple aussi le club Beitar Jerusalem,⁵ connu pour le racisme notoire de ses fans. Le racisme des fans de football est un problème qui ne concerne pas qu'Israël. Mais ici il est soutenu par les représentant·e-s officielles de l'Etat. Ainsi, une vidéo montre la ministre de la culture et du sport, Miri Regev, fêtant avec des fans. En arrière-plan, on entend des voix scandant «Brûlez leurs villages [palestiniens]».⁶ Regev n'a jamais pris ses distances quant à ces faits. Vous trouverez prochainement davantage de détails sur la campagne de football sur le site Internet de BDS Suisse (bds-info.ch).

Par ailleurs, une campagne contre la participation à l'Eurovision Song Contest sera lancée également en Suisse. Nous attendons de voir si le boycott culturel et sportif prendra de l'ampleur aussi en Suisse et s'il obtiendra l'attention méritée.



4 www.boycottpopkulturfestival.com

5 Le club envisage de changer son nom officiel en «Beitar Trump Jerusalem», bit.ly/2JnShr1

6 bit.ly/2n6cEzZ